

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du mercredi 11 décembre 2024

Présents :

BARBARIN Sandrine
BOULET Philippe
BOUZRAR Maryvonne
DALLERAC Francis
DELPEYROUX Pierre
DHERBECOURT Philippe
DIDIER Francis
DUMONT Gamra

GOUDENOVE Anne
GOUTTENoire Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir
LAURENCE Bernardina
MECHAIN Georges
PARISOT Véronique
PERONNET Dominique

ROSADINI Patrick
SEVE Patrice
SORRENTE Sophie
VENET Gilles

Excusés :

AKRAM Najib
BENSALAH Abdelkader
BRESSY France

CHARRIER Audrey
MARMION Chantal
POUPEE Janick

VITRAC Frédérique

Absent non excusé :

CHEREAU Franck

Invité de droit :

BAILLON Yann (DTN)

Invités :

DESCAMPS Thomas (Expert-Comptable, KPMG)
RAVASSAUD Raymond
TERQUEM Raphaële (Commissaire aux Comptes)

La séance est ouverte par le président à 17h33.

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 30 AOUT 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 août 2024 a été examiné et modifié à la demande de certains membres. Celui-ci est adopté avec 16 voix et 4 abstentions de Monsieur BOULET, Monsieur DALLERAC, Madame GOUDENOVE et Madame SORRENTE.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Monsieur DIDIER indique que c'est le dernier Conseil d'Administration de cette équipe et qu'il sera heureux de partager un verre de l'amitié avec les membres à l'issue de cette réunion.

Il passe la parole à la trésorière pour la présentation des comptes.

3- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2023/2024 PAR LA TRESORIERE GENERALE

Monsieur DALLERAC formule une remarque selon laquelle il est anormal que les comptes de résultat soient remis en séance du Conseil d'administration et non préalablement.

Mme Bernardina LAURENCE, trésorière générale, entame la présentation des comptes de la saison 2023/2024.

Au 31 août 2024, le nombre de licence s'élevait à 249 731, dépassant les estimations fixées à 245 000 licenciés ce qui représente une recette supérieure de l'ordre de 168 000 € par rapport à ce qui était prévu.

Elle ajoute que dans la partie fédérale, l'augmentation des recettes se justifie par la liquidation des ZID et certaines reprises de provisions prises sur l'URSSAF. Les recettes sont donc en augmentation de 720 000 € par rapport à ce qui était prévu dans le budget prévisionnel 2023/2024.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elle n'indique qu'il n'y a rien à signaler, sauf une augmentation de 3% du fonctionnement de la fédération dû notamment à l'inflation.

Elle mentionne que la partie concernant, le contrat avec l'ANS (l'Agence Nationale du Sport) est en augmentation de 14% des dépenses par rapport à la saison dernière.

Madame LAURENCE poursuit son développement en indiquant que les manifestations de karaté sont en augmentation de 41%, cela s'explique par le fait que la WKF a imposé un cahier des charges très précis pour l'organisation de l'Open de Paris et donc cela a entraîné des charges très importantes notamment sur les frais d'installation.

Elle ajoute que sur l'organisation des championnats il y a eu une augmentation de la dépense de l'ordre de 30 à 36% qui correspondent à toutes les disciplines, sauf en karaté mix.

La trésorière générale précise qu'il y a eu également une augmentation de la dépense dans l'organisation de passage de grades. Cependant, en ce qui concerne les événements dans les disciplines associées, les dépenses se maintiennent.

Madame LAURENCE indique qu'en ce qui concerne les organes déconcentrés de la FFKDA, il y a une augmentation de la subvention fédérale de l'ordre de 18 000 €.

Elle ajoute que les aides complémentaires sont en augmentation 66 000 € par rapport au budget prévisionnel de la saison 2023/2024, cela s'explique notamment par les aides accordées par la FFKDA aux ZID, afin de les aider à finaliser leurs procédures de liquidation.

La trésorière déclare que les secteurs de la boutique et de la formation sont déficitaires.

Madame LAURENCE conclut son intervention en indiquant que le résultat est déficitaire de 1 350 423 pour la saison 2023/2024.

Monsieur DALLERAC indique qu'il souhaiterait obtenir plus de précisions en ce qui concerne les organisations des stages, il ajoute qu'il espère que ce dépassement de budget n'est pas lié à la campagne de Monsieur VERFAILLIE. Il souhaite donc obtenir le détail. Madame BARBARIN, quant à elle, souhaite obtenir le détail des comptes de résultat et le bilan comptable de la Fédération.

Monsieur Thomas DESCAMPS, expert-comptable répond que ce manque de précision est lié à une nouvelle norme professionnelle de 2024 sur laquelle il doit se baser pour attester les comptes. Ce qui signifie qu'on ne peut donc donner plus de précisions.

Madame BARBARIN à plusieurs reprises la référence de cette norme.

Monsieur DESCAMPS répond que la présentation des comptes de la Fédération doit correspondre à un modèle de compte qui correspond à une norme et c'est donc pour cette raison que certains éléments ne sont pas dans cette présentation. Il demande à Madame BARBARIN de lui faire un courrier.

Madame BARBARIN souhaite savoir combien ont coûté les assises territoriales ?

Madame LAURENCE répond que cela a coûté 123 000 €.

Madame BARBARIN demande pourquoi les produits exceptionnels sont aussi élevés par rapport aux prévisions ?

Elle indique qu'il faut compter les produits d'avance à facturer ainsi que les produits exceptionnels en cours.

Monsieur DESCAMPS prend la parole et il indique que les immobilisations en cours s'élèvent à plus de 120 000 €.

Il ajoute que la Fédération compte un stock d'une valeur de plus de 100 000 € en comptant les passeports, les médailles et les disponibilités qui sont en fortes baisses, mais qui s'élèvent à 93 000 €.

Il déclare qu'il y a une baisse dans l'affectation des résultats et des subventions d'investissement qui étaient de 408 620 € au 31/08/2023 et qui sont de 383 025 € au 31 août 2024.

Il indique que dans le reste à charge, on retrouve les reprises de provision, l'extinction du délai de prescription et des dettes financières.

Monsieur DESCAMPS ajoute qu'il y a un poste avec les produits constatés d'avance, il précise qu'ils ont été facturés à la fin du mois d'août 2024.

Monsieur DESCAMPS indique que la Fédération a touché en concours publics et subventions d'exploitation à peu près 1 122 000 € et a perçu aux alentours 9 232 000 € de cotisations. Le produit d'exploitation s'évalue donc à peu près à 11 760 000 €.

Pour les charges d'exploitation, Monsieur DESCAMPS déclare que les achats de marchandises restent stables pour la saison 2023/2024. En revanche, les charges externes sont en nettes augmentations par rapport à la saison précédente et que cela s'explique par l'augmentation des dépenses dans l'organisation des compétitions. Il ajoute que le poste de salaires et traitements est lui aussi en augmentation et que cela est en lien avec l'inflation.

L'augmentation des charges externes entraîne une forte augmentation des charges d'exploitation et cela conduit à un déficit pour la saison 2023/2024 de 1 350 423 €.

Madame BARBARIN demande comment se matérialise dans le bilan, le bénéfice des ventes des ceintures Octobre Rose reversé à l'association SKIN ?

Madame LAURENCE indique que la saison dernière les ventes s'élevaient à peu-près à 3000 €.

Monsieur DESCAMPS indique que pour cette saison 1900 € ont été versés dans la ligne dette financière, en ce qui concerne le reversement auprès d'autres structures, il ajoute qu'il y a un autre compte spécifique d'un montant de 1920 € qui a été ajouté au mois de janvier 2024.

Monsieur DIDIER prend la parole pour indiquer que les aides financières attribuées lors du COVID étaient de 1,9 million d'euros réparti sur plusieurs saisons. Il déclare que la fédération a investi sur la plateforme informatique SIKADA dans ses fonds propres. Il ajoute que le développement informatique de la fédération devra être financé par un crédit qui devra être voté en assemblée générale.

Monsieur DIDIER indique également que les fonds attribués par l'ANS diminuent chaque année. Il ajoute qu'il faut compter que l'organisation de l'Open de Paris représente une forte dépense.

4- INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame TERQUEM indique que ce compte-rendu ne peut être utilisé comme un audit, mais possède un objectif pédagogique et explicatif. Elle ajoute que son rôle n'est pas de s'immiscer dans la gestion de la fédération.

Elle indique qu'elle est venue à la fédération avant l'été pour effectuer une mise à jour des comptes annuels. Elle a eu un entretien avec Monsieur Franck BALLU responsable comptable de la fédération en mai 2024. Elle indique être revenue à la fédération au mois d'octobre 2024, afin d'effectuer un audit sur les comptes annuels.

Elle déclare que le rapport financier et de gestion est établi de manière très régulière, elle ajoute cependant que le seul point faible de son audit tient aux factures comptabilisées et qui ne sont pas tout à fait à jour des événements de dépense et elle estime aussi qu'il y a une sous-évaluation sur l'atterrissage.

Elle ne constate à ce jour aucun problème sur la documentation et la matérialisation du contrôle. Madame TERQUEM considère qu'il y a une progression sur la justification des dépenses.

Madame TERQUEM ajoute qu'elle avait fait également un audit sur le matériel de la Fédération et notamment sur les tatamis. En effet, de nombreux tatamis ont été sortis de

stocks pour être donnés en aide fédérale aux organes déconcentrés et aux clubs. Elle affirme que cela explique la sortie des aides fédérales et des immobilisations.

Elle considère que le contrôle interne est fiable, même s'il existe quelques pistes d'amélioration, notamment sur la communication auprès des différents responsables de pôle. Elle salue le déploiement d'un outil informatique permettant de mieux formaliser les dépenses.

Madame TERQUEM indique que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la saison écoulée. Elle ajoute que son opinion se fonde sur un référentiel d'audit effectué en toute indépendance selon les règles déontologiques.

Elle ajoute qu'elle n'a été avisée d'aucune convention durant cette saison. Elle rappelle que les conventions réglementées doivent lui être présentées, mais que durant cette saison 2023/2024, cela n'a pas été le cas.

Monsieur DALLERAC indique que plusieurs comités départementaux n'ont pas touché de subventions. Il déclare donc que les modalités financières de la saison 2023/2024 n'ont pas été respectées, ce qui a été le cas pour le comité départemental de l'Essonne qu'il préside et que cela doit donc apparaître en dettes dans les comptes de la FFKDA.

Madame TERQUEM répond qu'elle n'a pas à s'immiscer dans le paiement d'une facture. Elle confirme qu'au 31 août 2024, le comité départemental de l'Essonne n'a pas touché de subventions et que cela apparaît bien en dettes dans les comptes de la FFKDA.

Madame BARBARIN indique que les dates de versement n'ont pas été respectées en ce qui concerne les modalités financières.

Elle demande où apparaissent les 100 000 € de versement effectué par le comité départemental de l'Isère auprès de la FFKDA, lors de la saison 2021/2022 ?

Madame TERQUEM répond que cela a été comptabilisé et que cela apparaît comme étant dans le négatif des autres fédérales versées et que ce montant se situait dans un montant global.

Elle précise que toutes les aides et les éléments non dépensés conformément à l'objet ne se voient pas dans les comptes et dans le grand livre. En effet, un boni de liquidation est une dépense courante de gestion.

Madame TERQUEM indique que cela figure bien dans les comptes de la fédération. Madame TERQUEM Propose à Madame BARBARIN de venir consulter cela directement, ce que cette dernière a refusé.

5- ARRETE DES COMPTES

La Commissaire aux Comptes indique que la Fédération possède un fond de réserve d'un montant de 1 645 000 €. Elle indique qu'il est donc possible de solder cette réserve et mettre ce qui reste en report à nouveau.

Elle ajoute qu'après cette affectation, il restera 4 millions d'euros de fonds propre.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des membres la proposition de la Commissaire aux Comptes.

Il y a 4 votes défavorables : Madame BARBARIN, Monsieur BOULET, Monsieur DALLERAC et Madame GOUDENOVE.

Il y a 1 abstention : Madame SORRENTE.

6- PRESENTATION DU BUDGET

Ce point n'a pas abordé lors de cette réunion.

Il sera abordé lors d'une prochaine réunion.

7- INTERVENTION DU DTN

Monsieur Yann BAILLON rappelle qu'il occupe le poste de Directeur Technique National depuis 1 an et demi.

Il souhaite que la Fédération communique plus sur ce qu'elle propose dans la formation para-karaté et souhaite mettre en place une labellisation pour défendre ce projet de formation.

Il ajoute que le fait d'avoir mis des cadres techniques dans les directions techniques régionales a beaucoup aidé les organes déconcentrés.

Il indique que lors du dernier Conseil d'Administration, il a fait un point sur un possible partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et qu'entre-temps ses services ont continués les démarches et il déclare avoir bon espoir d'intégrer le programme scolaire. Monsieur BAILLON ajoute qu'il a effectué des webinaires avec les services du Ministère de l'Education Nationale. Lors de ces réunions, il a présenté des vidéos et des formulaires pédagogiques qui ont pour objectif pour la fédération d'amener plus de licenciés.

Monsieur BAILLON déclare qu'il a 5 % de sportifs supplémentaires qui ont intégré la liste des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports. Il précise que cela est très important, notamment pour faciliter les projets de reconversion de ces athlètes.

Il poursuit en indiquant qu'au dernier Conseil d'Administration, le Ministère de l'Education nationale avait demandé beaucoup de documents, ses équipes ont réussi à satisfaire aux demandes. Il indique avoir bon espoir d'intégrer le programme scolaire.

Le Directeur Technique National indique que la Fédération a fait l'acquisition d'un logiciel « ASKAMON » qui permet un traitement automatisé de données à caractère personnel. Monsieur BAILLON remercie le Docteur Franco ROMAN d'avoir réussi à négocier l'acquisition de ce logiciel.

Il indique que le Projet de Performance Fédéral (PPF) prendra fin au 31 décembre 2024 et qu'il sera présenté, un nouveau PPF sera présenté début janvier avec quelques modifications.

En ce qui concerne le haut niveau, Monsieur BAILLON indique qu'il y a deux championnats du Monde.

Le premier a eu lieu en Italie à Jesolo avec un total de 11 médailles, il précise que la France a terminé comme 3^{ème} nation derrière l'Egypte et l'Italie en terme de médaille mais a terminé 2^{ème} nation en terme de titres.

Il déclare que le nombre de titres et de médailles le satisfait, il ajoute que le comportement des sportifs, lors de cette compétition était bon. Il était ravi du fait que les athlètes engagés aient fait beaucoup de tours, en précisant qu'il y a eu 6 athlètes qui se sont battus pour des 3èmes places.

Pour ce qui est des championnats du Monde Seniors par équipe, il indique être moins satisfait.

Il déclare que les athlètes n'ont pas eu une attitude conquérante. Concernant les équipes des garçons, il précise que cet échec peut s'expliquer notamment par le fait que Steven DA COSTA prenne du recul par rapport à l'équipe de France et que Mehdi FILALI n'ait pas encore réussi à prendre le leadership de cette équipe. Il ajoute que son équipe procédera à certaines modifications, lors des prochaines compétitions.

A propos de la catégorie féminine, il indique avoir été satisfait de voir les filles remporter leur match contre les Espagnoles qui étaient à domicile. Cependant, les Françaises se sont inclinées après cette victoire, Monsieur BAILLON estime que cette défaite est dû notamment à un problème stratégique.

Il indique que l'objectif des équipes de France est de ramener une médaille lors de l'Open de Paris, dans le but de qualifier un maximum d'athlètes lors des mondiaux individuels qui se dérouleront au mois de novembre 2025 au Caire en Egypte. Avant cela, il indique que le prochain objectif est de ramener un maximum de médailles lors des prochains championnats d'Europe pour récupérer des points au classement mondial dans l'objectif de se qualifier pour les championnats du Monde individuels.

Monsieur BAILLON indique que durant l'année et demie où il a pris le poste de DTN, il y a eu beaucoup d'inspections de l'Agence Nationale du Sport (ANS) sur les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) et notamment sur les versements de subvention, lors de l'année 2021.

Il indique que la Fédération a renforcé son accompagnement auprès des clubs.

Une question est posée concernant les personnes concernées par le suivi réglementaire médical.

Monsieur BAILLON répond que ce sont les athlètes de haut niveau et les collectifs nationaux qui sont concernés.

Monsieur Patrice SEVE demande s'il existe un protocole en cas de commotion cérébrale et si le médecin a la possibilité d'interdire au compétiteur de participer à une compétition.

Le Directeur Technique National répond que le médecin peut demander la suspension de licence si l'athlète n'est pas en capacité de participer à une compétition.

Le médecin récupère le rapport médical et s'adresse au service des licences de la fédération pour bloquer la licence de l'athlète.

8- ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 2 FEVRIER 2025

Le Président indique que ce point ne sera pas traité.

9- AUDIT COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Monsieur DESCAMPS indique qu'il a procédé à une analyse comptable des années 2021,2022 et 2023.

Il ajoute que l'objectif de ses travaux était de mettre en évidence les ressources du comité départemental : les comptes de résultats et les bilans.

Monsieur DESCAMPS indique qu'il lui manquait certaines pièces. Notamment certains relevés bancaires, ainsi que le bilan comptable et le compte de résultat de la saison 2019/2020.

Il rappelle que les comités départementaux ont l'obligation d'établir des comptes de résultats et des annexes.

Il ajoute que les modalités financières de la fédération imposent que lorsqu'un comité départemental dépasse les 4000 licenciés, celui-ci devra présenter des comptes validés par un expert-comptable.

Monsieur DESCAMPS indique que le comité départemental devait le faire pour la saison 2021 et 2022 et qu'il ne dispose pas de compte pour la saison 2022-2023.

Il poursuit en indiquant que les comptes présentés ne sont pas exhaustifs, c'est donc pour cela que la somme de 100 000 € reversés par le comité départemental à la fédération n'apparaissent pas dans les comptes du comité départemental.

Il indique que le comité départemental présente trois comptes bancaires, alors qu'il devrait y en avoir quatre.

Monsieur DESCAMPS indique sur la saison 2020-2021, les produits sont de plus de 5000 € et certaines dépenses sont supérieures à 2000 €.

L'expert-comptable précise qu'il ne dispose pas de toutes les informations et que dès qu'il disposera des pièces, il les mettra à jour dans son tableau.

Madame BARBARIN indique que cela reste opaque selon elle, il n'est pas normal qu'un reversement de 100 000 € n'ait pas été présenté lors d'un comité directeur et d'une assemblée générale.

Monsieur DESCAMPS indique qu'il a répondu à cela précédemment.

10- PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE NATIONALE FEDERALE

Monsieur DIDIER expose les discussions en cours avec la mairie de Villepinte.

Il indique que la vente du terrain coûterait à peu près 1,5 million d'euros. Cependant, la mairie enlèverait 500 000 €, lors de cette transaction qui correspondrait à l'occupation du futur dojo. Monsieur DIDIER ajoute que le forage du terrain coûterait à peu près 80 000 €.

Il poursuit en indiquant que la fédération doit obtenir un crédit de 5 millions d'euros pour financer ce projet. Il précise que l'assemblée générale a validé ce projet de construction lors de la dernière assemblée générale. Il déclare que la fédération devrait pouvoir obtenir une aide de la région Ile de France d'un montant de 2 millions d'euros et de l'ANS d'1,5 million d'euros.

Monsieur DIDIER déclare qu'une stagiaire de la fédération travaille sur des demandes de subventions à réaliser auprès de la région et au niveau européen.

Il précise que le but de toutes ces demandes est de ne pas mettre en péril financièrement la fédération et d'avoir un projet viable.

Monsieur DIDIER indique que l'objectif est d'avoir un dojo qui puisse accueillir 1200 spectateurs et que ce chantier sera poursuivi par la nouvelle équipe et que ce projet devrait durer à peu près 2 ans.

11- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DALLERAC pose une question sur le fonctionnement de la plateforme de paiement « MOLLIE ». Il indique que le système de paiement des compétitions est compliqué à faire fonctionner et qu'il est onéreux. Il ajoute que d'autres organes déconcentrés se sont plaints du fonctionnement.

Monsieur GRUMIC répond que dans cette question, il y a deux sujets :

Tout d'abord, il précise que si les tarifs sont onéreux, c'est que la plateforme n'a pas intégré le comité départemental de l'Essonne dans la plateforme fédérale, ce qui signifie que le prix est donc plus élevé.

Ensuite, concernant la mise en place du système « MOLLIE » et l'inscription aux compétitions, il indique qu'il y a eu des bugs et qu'il n'était pas le seul à être confronté à cela et qu'il peut s'adresser au service des licences.

Madame BARBARIN demande de quelle façon les licenciés obtiendront les résultats des élections fédérales ?

Monsieur GRUMIC répond que la commission électorale se réunira le 12 décembre à 12h00 pour effectuer le dépouillement et que le résultat sera publié sur le site internet de la fédération dans l'après-midi.

Il ajoute que la plateforme de vote est sécurisée et qu'il sera procédé à un scellement informatique.

Madame BARBARIN demande qui transmet les résultats ?

Monsieur GRUMIC répond qu'il s'agit du prestataire GEDIVOTE et que la commission électorale a validé ce prestataire.

Monsieur DALLERAC indique ne pas comprendre pourquoi le nom de Monsieur Jacques SERFATI apparaît dans la commission électorale, alors que celui-ci est décédé. Il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi il y a une personne membre de cette commission qui cumule des fonctions ?

Monsieur GRUMIC indique que la commission électorale a été valablement désignée par le Conseil d'Administration en début de la mandature et à laquelle il appartenait.

Madame BARBARIN demande à Monsieur DIDIER pourquoi il y a autant de grades attribués sans examen ?

Monsieur DIDIER indique que la question manque de précision.

Monsieur DHERBECOURT demande aux membres du Conseil d'Administration de se lever et d'applaudir Monsieur Francis DIDIER qui a dirigé son dernier Conseil d'Administration.

Monsieur DHERBECOURT demande à ce que soit applaudi Raymond RAVASSAUD qui a effectué également son dernier conseil d'administration en tant que Président du Conseil des Présidents des Ligues Régionales.

Monsieur ROSADINI souhaite excuser Monsieur BENSALAH pour son absence auprès des membres.

Sans autres questions, la séance a été levée à 20h12.

Fait à Montrouge, le 11 décembre 2024

Le Président

Le Secrétaire Général